

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAC 306 Subvention d'équipement (8.000 euros) et convention avec l'association Polynotes 75 (11e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention d'équipement à l'association Polynotes 75 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 8.000 euros est attribuée à l'Association Polynotes 75, 83, rue Léon Frot, 75011 Paris au titre de l'année 2020, pour lui permettre de remplacer son piano. 2020_09870 / 43161.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention jointe au projet, relative à l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 3 : La subvention d'équipement sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2020 et des exercices suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO